

## ANNEXE 6 : FICHES-ACTIONS MOBILISEES PAR LE GAL

<b>LEADER 2014-2020</b>	<b>GAL Terres de vie en Lozère</b>	
<b>ACTION</b>	<b>N° 1</b>	<b>Soutenir les dynamiques de revitalisation des villages du territoire</b>
<b>SOUS-MESURE</b>	19.2 – Aide à la mise en œuvre d'opérations dans le cadre de la stratégie de développement local menée par les acteurs locaux	
<b>DATE D'EFFET</b>	Date de signature de la présente convention le 10 décembre 2015	
<b>1. DESCRIPTION GENERALE ET LOGIQUE D'INTERVENTION</b>		
<b>a) Orientations stratégiques du programme LEADER</b>		
Redynamiser les villages garants d'un maillage solidaire du territoire offrant des services et des activités		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Domaines prioritaires du PDR :</li> <li>- P6 - Promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique dans les zones rurales <ul style="list-style-type: none"> <li>• Orientations stratégiques LEADER :</li> </ul> </li> <li>- Une politique coordonnée de la gestion de l'espace</li> <li>- Une dynamique du vivre ensemble :</li> <li>- Une stratégie d'accueil de nouvelles populations</li> </ul>		
<b>b) Objectifs stratégiques et opérationnels</b>		
<b>Eléments de contexte :</b>		
<p>Nos villages comprennent à la fois des bâtis anciens et peu adaptés au mode de vie d'aujourd'hui et des constructions plus récentes avec parfois un manque d'intégration paysagère. De plus, les centres bourgs font apparaître un manque d'offre de logements, alors qu'il existe de nombreux logements vacants, des loyers élevés pour souvent des logements de qualité médiocre, en termes d'économies d'énergie et d'insalubrité. Un habitat peu attrayant et mal réparti et un bâti aux façades qui se délitent favorisent la désertification de nos villages. Il faut remarquer le peu de documents d'urbanisme et la consommation de l'espace importante au regard de la démographie. Des cœurs de villages qui se vident au profit des périphéries rendent difficile la mise en place de lieu de vie dans ces centres bourgs. Nos villages ont besoin de se transformer, de s'adapter aux besoins de la société afin d'accueillir de nouvelles populations et activités, pour devenir attractifs et lutter contre la dépopulation.</p>		
<b>Objectifs de la Fiche-Action :</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réaliser des outils de pilotage communs pour amener une cohérence globale</li> <li>▪ Adapter le bâti vacant ancien aux usages d'aujourd'hui</li> <li>▪ Mobiliser des outils de maîtrise foncière et de valorisation du patrimoine bâti afin d'adapter nos villages aux besoins d'aujourd'hui</li> <li>▪ Valoriser le patrimoine bâti donnant du caractère à nos villages</li> <li>▪ Soutenir les programmes d'amélioration de l'habitat et du bâti (par exemple : OPAH) prévus dans le cadre d'un projet défini</li> <li>▪ Soutenir les projets d'amélioration du mobilier urbain et petit aménagement dans le cadre d'un projet global pour rendre attractifs les cœurs de villages</li> </ul>		
<b>Effets attendus</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les populations sont maintenues sur le territoire</li> <li>▪ Impulser une dynamique d'installation de population et d'activités</li> <li>▪ Les villages du territoire sont rendus plus attractifs pour les populations et les activités économiques</li> <li>▪ L'habitat s'est amélioré</li> </ul>		
<b>2. TYPE ET DESCRIPTION DES OPERATIONS</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Soutien à des actions de sensibilisation et formation sur les enjeux d'aménagement et/ou de réhabilitation des villages</li> <li>▪ Soutien à la réalisation d'étude pré opérationnelle ou documents cadres en vue d'aménagement et/ou d'investissement dans les villages</li> <li>▪ Organisation et animation d'ateliers participatifs en vue de faire émerger des projets de réhabilitation et/ou d'aménagement des villages</li> <li>▪ Réalisation d'outils de communication relatif à une opération globale (par exemple : plaquette, affiche)</li> <li>▪ Soutien à la réhabilitation et à la modernisation des villages du territoire (par exemple : signalétique et mobilier urbain)</li> <li>▪ Soutien à la réhabilitation du patrimoine bâti et/ou remarquable (par exemple : fontaine, clocher)</li> </ul>		

**3. TYPE DE SOUTIEN**

Subvention

**4. LIENS AVEC D'AUTRES REGLEMENTATIONS**

Le taux d'aide publique est fixé dans le respect de la réglementation communautaire sur les aides d'Etat et des règles nationales en termes d'autofinancement minimum

**5. BENEFICIAIRES**

- Collectivités territoriales et leurs regroupements
- Etablissements publics
- Associations loi 1901

**6. COUTS ADMISSIBLES****Dépenses immatérielles :**

- Diagnostics et/ou études pré-opérationnelles ou opérationnelles relatifs à l'aménagement du territoire et à la protection / valorisation des patrimoines
- Etudes de dimensionnement technique des opérations de réhabilitation des patrimoines
- Coût d'organisation et de mise en œuvre des formations : conception logistique (location de salles, matériel de formation), support pédagogique, intervention des formateurs, prestation de service des intervenants
- Frais de conception de supports de communication
- Coût de personnel (salaires bruts chargés)
- Frais de déplacement rattachés à l'opération (si la structure bénéficiaire dispose d'un barème, les frais de déplacement pourront être calculés sur cette base)
- Frais de restauration et d'hébergement (si la structure bénéficiaire dispose d'un barème, les frais de restauration et d'hébergement pourront être calculés sur cette base)
- Prestation de service

**Dépenses matérielles :**

- Construction, rénovation et aménagement de biens immeubles
- Honoraires de maîtrise d'œuvre
- Matériaux et équipement

*Ne sont pas éligibles les dépenses de voiries, d'AEP, de réseaux, et les dépenses de maîtrise d'œuvre isolées*

*Le matériel d'occasion n'est pas éligible*

**7. CONDITIONS D'ADMISSIBILITE****Conditions d'éligibilité du demandeur :**

- Localisation du projet sur le territoire du GAL

**8. ELEMENTS CONCERNANT LA SELECTION DES OPERATIONS**

Les projets seront notés suivant les principes de sélection suivants :

- Dimension partenariale du projet
- Dimension environnementale du projet
- Valorisation des ressources locales
- Impact sur le maintien et accueil des populations

**9. MONTANTS ET TAUX D'AIDE APPLICABLES**

- Le montant maximal de l'aide publique est de 80% mais peut être limitée le cas échéant à un pourcentage inférieur suivant les dispositions des régimes d'aides d'état applicables.
- Taux de cofinancement du FEADER : 80%.
- Pour les projets de signalétique sur la phase étude et fabrication : le montant LEADER est plafonné à 10 000€.

**10. INFORMATIONS SPECIFIQUES SUR LA FICHE-ACTION****a) Suivi**

Modalités d'évaluation spécifiques à la mesure : évaluation à mi-parcours et/ou évaluation ex-post

Question évaluative : De quelle manière les projets et actions ont permis de maintenir, voire d'accroître la population du territoire ?

Indicateurs :

TYPE D'INDICATEURS	INDICATEURS	CIBLE
Réalisation	Nombre d'aménagements réalisés	20
Réalisation	Nombre d'ateliers locaux participatifs créés	6
Réalisation	Nombre de formation et sensibilisation réalisés	2
Réalisation	Nombre d'études pré opérationnelle ou documents cadres réalisées	6
Résultats	Développement de la population sur le territoire	Entre 2% et 5%